

## Quelles aides?



### **ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées)**

Prestation accordée aux retraités ayant de faibles ressources.

- *Contactez votre caisse de retraite*

### **Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APA)**

L'APA est la principale aide à destination des personnes âgées pour compenser leur perte d'autonomie

- *Contactez le Centre Médico-Social de votre secteur (CMS)*

### **Allocation sociale simple pour les personnes âgées**

*Pour les personnes ne percevant pas de retraites et non éligibles à l'ASPA*

- *Contactez le CCAS ou votre mairie*

Pour aider à financer un EHPAD, selon les conventionnement de l'EHPAD et ressources :

1.

### **Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)**

- *Contactez le CCAS ou votre mairie*

### **Allocation de Logement Social (ALS)**

- *Contactez la CAF ou la MSA*

### **Allocation Personnalisée au Logement (APL)**

- *Contactez la CAF ou la MSA*

### **Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)**

Pour compenser la perte de revenu en cas de prise de congé du proche aidant

- *Contactez la CAF ou la MSA*

### **Pension invalidité**

Compense la perte de salaire si votre capacité de travail est réduite d'au moins 2/3 à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle.

- *Contactez la CPAM ou la MSA*

### **Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)**

Pour les personnes invalides mais n'ayant pas l'âge de percevoir l'ASPA

- *Contactez la CPAM ou la MSA*





### **Allocation Adulte Handicapé (AAH)**

Garantie un revenu minimal aux adultes en situation de handicap selon les ressources, la situation familiale et professionnelle.

- *Contactez la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)*

### **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**

La PCH est financée les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Son attribution est personnalisée et sans condition de ressources.

- *Contactez la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)*

### **Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)**

Pour compenser la perte de revenu en cas de prise de congé du proche aidant

- *Contactez la CAF ou la MSA*

### **Prestation de Compensation du Handicap Parentalité (PCH Parentalité)**

La PCH parentalité rémunère de l'aide humaine et technique aux parents en situation de handicap pour s'occuper de leur(s) enfant(s).

- *Contactez la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)*

### **Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)**

Aide financière aux parents pour compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant de moins de 20 ans.

#### **Complément de l'AEEH**

Il compense des surcoûts (frais exposés) et des pertes financières (réduction d'activité...) liés au handicap

- *Contactez la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)*

### **Allocation Journalière Présence Parentale (AJPP)**

Pour compenser la perte de revenu en cas de prise de congé de présence parentale

- *Contactez la CAF ou la MSA*

